

LA DÉFENSE
DES DROITS
DE L'HOMME

Entre filles et esclaves

Selma Vincent

Lycée français Vauban de Luxembourg,
Luxembourg

« Ce n'est pas bien grave, ce n'est qu'une fillette, du moins elle aide ses parents et puis... elle a toujours de quoi manger. »

Voilà ce qu'on répondait à ma mère lorsqu'elle posait trop de questions au sujet de Khadija, la petite de 6 ans chez les voisins d'en face, qui ne se séparait jamais de son balai et qu'elle ne voyait jamais à l'école. Elle comprendra plus tard que Khadija était une petite bonne, issue d'un phénomène si répandu au Maroc qu'il a déjà fait ses dégâts au sein même de ma famille.

J'ai appris avec horreur, qu'on en compte encore aujourd'hui plus de quatre-vingt mille, âgées de 5 à 15 ans. La misère fait des fillettes des fardeaux aux yeux de leurs familles. C'est pourquoi les *samsars*, véritables marchands d'esclaves modernes aux apparences de sauveurs, convoitent les régions les plus pauvres pour chasser leurs jeunes proies. Ils les leurrent à coups de grandes promesses, leur louant le salaire et les privilèges du travail ménager auprès de riches citadins. *« Tu vivras comme une princesse ! Ne t'en fais pas, oui ils te demanderont quelques fois de les aider, mais... un peu comme si tu étais leur fille ! »* Alors, les parents, poussés par l'ignorance et plus encore par le besoin, confient aveuglément leurs filles aux mains de *samsars*, triomphants. Le deal vient d'être scellé. Personne ne sait encore le supplice auquel elles viennent d'être condamnées.

En effet, dès leur arrivée, les petites découvrent l'envers du décor. Leurs épaules chétives s'accoutument à la charge pénible d'heures innombrables passées à astiquer les sols, seules, plutôt qu'à apprendre parmi les autres. En effet, seule une petite bonne sur dix aura accès à l'école. Elles se démènent nuit et jour, pour parer à chacun des besoins de leurs maîtres qui ne leur accordent en moyenne que 100 dirhams par mois, l'équivalent de 10 euros, voire rien du tout... Elles apprennent à vivre ce calvaire en silence, à ne plus gémir face aux injures incessantes, ni même lorsque la faim torture leurs petits estomacs. Elles s'emmurent alors dans un profond mutisme, comme pour effacer leur existence

derrière ces murs, ultime satisfaction pour des employeurs qui ne veulent que posséder de petites choses discrètes et serviles.

Pourtant... le gentil monsieur leur avait promis une vie de princesse. Alors, pour se rassurer, ces enfants de parfois à peine 8 ans se disent qu'elles sont Cendrillon. Mais... il ne s'agit pas de celle dont elles rêvent depuis toujours. On ne leur avait jamais dit que Cendrillon n'avait personne, pas même sa bonne fée. On ne leur avait jamais dit qu'elles devraient souffrir en silence les humiliations, les séquestrations et les violences ! Et on ne leur avait certainement jamais dit que Cendrillon devait subir quotidiennement la perversion du chef de famille !

Cette Cendrillon porte des milliers de noms ; tantôt Khadija qu'a connue ma mère, enfermée à double tour lorsque sont invités les garçons qui n'avaient pas pu se contrôler auprès d'elle les fois précédentes ; tantôt Latifa, retrouvée brûlée sur toutes les parties de son corps après avoir servi de cendrier pendant plus de cinq ans par ses employeurs ; ou encore Fatima qui meurt sous les coups de ses maîtres à l'âge de 11 ans. Lorsque le conte de fée prend ces allures d'histoires d'horreurs et les méchantes belles-mères, celles de véritables tortionnaires, les petites se résolvent à fuir. Elles bravent les dangers du monde extérieur après avoir vécu un exil depuis leur plus tendre enfance, qui ne l'a pas été. Perdues, séparées à jamais de leur famille et n'ayant pour seules possessions que des années de misère et d'abus, elles se tournent vers la prostitution, le crime ou la vie à la rue. Celles qui ne peuvent s'évader vont jusqu'à se donner la mort, dans un ultime acte de défiance et de désespoir.

Selon l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ratifiée par le Maroc, « *nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* ». Or, l'ignominie des bourreaux, qui font de ces enfants leurs esclaves domestiques et sexuelles, est telle qu'elle viole aussi les articles 3, 4, 9, 24, 26, la liste s'allongeant au rythme de leur tourment. Et pourtant, le Maroc n'a jamais reconnu une souffrance aussi flagrante. Depuis toujours, il détourne le regard face aux pratiques atroces dont il est bien conscient, et n'accorde aux petites ni statut, ni droit, ni protection.

Et puis, il y a deux mois, *tout* devait changer. Les petites bonnes se retrouvent depuis peu sous les projecteurs des médias, et la passivité d'un État signataire de la Convention universelle des droits de l'enfant¹, sous attaque. Il établit donc la loi 19.12, censée les inclure dans le Code du travail. À présent, la protection des petites se fait par l'inspection des maisons qui ne peuvent *pourtant* l'être, puisque le droit marocain défend la propriété privée. Alors, la responsabilité retombe sur les victimes. Mais comment porter plainte lorsque l'on a 6 ou 8 ans ? Comment porter plainte lorsque l'on ne sait pas que l'on peut, ni même que l'on doit ? Et comment porter plainte lorsque l'on est séquestrée, et que la seule tentative peut mener à la punition extrême ?

Derrière ce masque juridique aussi inutile que creux se cache l'inaction à peine changée d'un gouvernement condamnant la souffrance à rester invisible. Cette quasi-complicité s'explique par le rôle des petites bonnes devenu indispensable au modèle socio-économique du pays. En effet, elles compensent le manque d'infrastructure pour accompagner l'essor féminin dans le mode du travail. Dès lors, un pas en avant pour les femmes les plus fortunées représente plus de cent pas en arrière pour les fillettes les plus démunies.

Mesdames et Messieurs, vous aurez compris que ces jeunes êtres humains, notamment parce qu'ils sont nés filles et pauvres, ne se voient reconnaître aucune valeur, tant par les autorités que par la société qui les entoure. Loin de vouloir éradiquer ce problème, le système en dépend.

Quatre-vingt mille, c'est le nombre de jeunes filles prises au piège en ce moment même. Quatre-vingt mille, c'est le nombre de jeunes filles sur lesquelles on a marqué le mot « jetable » au fer rouge de la misère. Quatre-vingt mille c'est le nombre de jeunes filles autour desquelles on a noué le nœud de la soumission, puis que l'on a placées dans la paume des *samsars*. Et est-ce réellement étonnant, dans un pays où la servilité est imposée dès les premiers pas d'une fillette ? Dans un pays où ma mère se voit offrir, à l'âge de 6 ans, un tabouret pour atteindre la vaisselle qu'elle doit rendre scintillante après avoir récuré les sols et changé les

¹ Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée le 20 novembre 1989 par l'Assemblée générale des Nations unies et ratifiée le 21 juin 1993 par le Maroc. [N.D.E.]

nourrissons ? Voyez-vous, il ne peut plus en être ainsi. Les parents ne peuvent plus inculquer à leurs filles l'éducation à la soumission, il y va de leur survie. Le Royaume doit venir en aide à ses propres enfants, tant dans la sensibilisation, que dans la création de lois dignes de ce nom. Finalement, ce n'est que lorsque le gène de la docilité féminine aura disparu que les petites bonnes pourront devenir les plus grandes des princesses.